

Association Nationale des Vétérans Victimes des Essais Nucléaires ANVVEN



Bohars le 12 avril 2017

Mesdames et Messieurs les candidats à l'élection présidentielle

Madame, Monsieur

Pour garantir sa sécurité, la France a développé les armes atomiques de dissuasion nucléaire. Leur mise au point a exigé plusieurs expérimentations dans des conditions réelles, souvent à l'air libre, entre 1960 (Sahara) et 1996 (Polynésie française). Les personnels et habitants ont été exposés à des retombées plus ou moins importantes et développent des cancers radio-induits qui se déclarent plusieurs années après les faits. Longtemps, la France a nié les évidences et débouté de façon quasi systématique ceux qui demandaient réparation des préjudices subis. La loi 2010-2 du 5 janvier 2010 dite loi Morin, a fait progresser le processus d'indemnisation sauf que la clause du **risque négligeable** portée à l'article 4, a stérilisé la loi en provoquant le rejet de 98% des dossiers présentés au CIVEN (comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires)

La loi 2017-256 du 28 février 2017, loi de programmation EROM (Egalité réelle dans les outre mer) a supprimé cette notion de risque négligeable mais a décidé de créer une nouvelle commission dont la composition, le rôle et les attributions semblent suffisamment flous pour soulever des interrogations chez les victimes.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir préciser les actions que vous entendez mener pour que justice soit enfin rendue à ceux qui, directement ou indirectement, ont servi la France. Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pierre Marhic
Président de l'ANVVEN

